

2017_CT2_021

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LHEN Hélène - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_021-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et politique de la ville

Habitat

■ Séance du 2 février 2016

04_1_01

■ Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le soutien à l'accession à coût maîtrisé à la propriété est un des enjeux forts sur le Territoire du Pays d'Aix.

C'est pourquoi, depuis 2009, un dispositif destiné aux primo accédants (sous conditions de ressources) pour l'acquisition d'un logement dans le neuf ou dans l'ancien a été mis en place sur le Pays d'Aix.

Ce dispositif se décline en deux types d'aides :

- une aide à la personne de 4 000€ ;
- une aide plafonnée à 4 000 € versée à tout organisme bancaire qui a la charge de la valoriser sous la forme d'un prêt « bonifié » pouvant atteindre 25 000€ sur 12 ans. Cette aide permet le financement, en amont, des intérêts à percevoir par l'organisme bancaire. Le montant de ces intérêts est calculé sur la base du taux de swap amortissable « FGAS » (Fonds de Garantie de l'Accession Sociale). Ce dernier est publié chaque trimestre. Il permet le calcul de la subvention à verser et constitue un « taux de référence ».

Aujourd'hui, le prêt bonifié est mis en œuvre par le Crédit Foncier, partenaire bancaire du territoire du Pays d'Aix.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_021-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Ces deux types d'aides, non cumulables entre elles, sont attribuées aux primo-accédants répondant aux critères d'éligibilité définis par la Communauté du Pays d'Aix.

Les bénéficiaires doivent notamment :

- Ne pas être propriétaire de leur résidence principale depuis au moins deux ans ;
- Acheter un bien au titre de leur résidence principale sur l'une des 36 communes du Pays d'Aix ;
- Respecter les plafonds de ressources du Prêt Accession Sociale (PAS) en vigueur (revenus fiscaux de référence de l'année n-2) ;
- Être issus en priorité du parc locatif social (public ou privé conventionné social).

Quel que soit le dispositif, les fonds seront débloqués sur présentation obligatoire de l'acte authentique ou de l'attestation de vente.

En application de ce qui précède, et après examen des dossiers, il est proposé d'attribuer :

- 50 aides directes à la personne, soit un montant de 200 000 euros ;
- 13 prêts bonifiés du Crédit Foncier, soit un montant maximum de 52 000 euros.

Toutes les aides proposées à l'approbation du Conseil de Territoire sont décrites dans les tableaux annexés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L.312-2-1 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015_A252 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 12 novembre 2015 relative au dispositif d'aide à l'accession à la propriété ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la commission Habitat et Politique de la Ville du 10 janvier 2017.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_021-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

Considérant

- Que l'accession à coût maîtrisé est une des priorités du Territoire en matière de politique locale de l'Habitat.

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant total de 200 000 euros par le Pays d'Aix dans le cadre des aides directes à la personne aux 50 primo accédants mentionnés dans le tableau ci-annexé par le biais de leurs notaires.

Article 2

Est attribuée une subvention globale maximale de 52 000 euros au Crédit Foncier pour la mise en œuvre de 13 prêts bonifiés, correspondant au projet d'acquisition des accédants cités dans le tableau ci-annexé.

Article 3 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Article 4 :

Ces subventions seront prélevées sur la ligne 553-20422 qui présente les disponibilités nécessaires.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_021-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

DISPOSITIF D'AIDE A L' ACCESSION
Aides proposées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix
du 2 février 2017

AIDES DIRECTES A LA PERSONNE : 50

Nom Demandeur	Adresse du bien	Commune du bien	Logement	Etiquette	Type	Typologie	Notaire
M CERRINI -	Résidence « Antares » rue Pierre Ambroggiani La Duranne	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maitre COURANT
M LACOULONCHE -	Résidence « Antares » rue Gabriel Lippman La Duranne	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maitre COURANT
M SISSAIDI - Mme SISSAIDI	ZAC du parc de la Haute Duranne	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T4	Maitre LESAGE
M DI CECCA - Mme DI CECCA	Coeur de Duranne Voie Bompertuis	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Maison	T3	Maitre RAYNAUD
Mme ZHELEVA - M BOLLENGIER	Quartier les 2 Ormes 8182 chemin de la Souque	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Maitre LAMETA
M ROUGE -	Rue Gabriel Lippman La Duranne	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Maitre COURANT
M OSMONT - Mme LODS	Résidence « Antares » rue Pierre Ambroggiani La Duranne	Aix-en-Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Maitre COURANT
M DELLACROCE -	81 chemin de Repentance Résidence La Source	Aix-en-Provence	Ancien	E	Appartement	T2	Maitre COLONNA
M MESTIVIER -	230 chemin de la Beauvalle	Aix-en-Provence	Neuf	RT2012	Appartement	T2	Maitre BRAJOU
Mme GINESTAR -	Résidence Antares Quartier de la Duranne	Aix-en-Provence	Neuf	RT2012	Appartement	T2	Maitre COURANT
Mme GONNAUD - M BOSCH	Résidence le Trèfle 35 rue Niel Armstrong B42	Aix-en-Provence	Neuf	B	Appartement	T3	Maitre CORDIER
M RADET -	Rue Gabriel Lippman La Duranne	Aix-en-Provence	Neuf	RT2012	Appartement	T3	Maitre COURANT
Mme PALANGIER -	Résidence Antares Bât B Quartier de la Duranne	Aix-en-Provence	Neuf	RT2012	Appartement	T3	Maitre RAYBAUDO
M PORTEBOIS -	Résidence Antares Quartier de la Duranne	Aix-en-Provence	Neuf	RT2012	Appartement	T3	Maitre COURANT
Mme BROU - M PRUDHOME	ZAC parc de la Haute Duranne Quartier de la Haute Duranne	Aix-en-Provence	Neuf	RT2012	Appartement	T3	Maitre LESAGE
Mme LAOUADI - M LAOUADI	Résidence L'Actual Quartier de la Haute Duranne	Aix-en-Provence	Neuf	RT2012	Appartement	T4	Maitre LESAGE
M CORNEN -	130 chemin de la Vierge	Aix-en-Provence	Neuf	C	Appartement	T2	Maitre MAURIN PEYRONNET
M BARTHELEMY -	1 boulevard de Chateau Double – Résidence Chateau Double	Aix-en-Provence	Ancien	D	Appartement	T4	Maitre COURANT
Mme TOUTAIN - M GIUSTI	Avenue des Moyers	Bouc Bel Air	Neuf	RT2012	Maison	T4	Maitre RAYNAUD
Mme BOUNJOUO - M BOUNJOUO	409 rue de Sauvecanne	Bouc Bel Air	Neuf	RT2012	Maison	T5	Maitre HUS
Mme MARATRAT - M PRIVET	Les Résidences du Chateau Quartier des Fourches	Chateauneuf le Rouge	Neuf	RT2012	Appartement	T4	Maitre JAUME
Mme RAMON SIGNORET - M RAMON	L'Aurélien- Roue nationale 96	Fuveau	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maitre STAIBANO
Mme THOMAS - M ROSELLO	2 lotissement le Clos Méliissane	Fuveau	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maitre MARIOT
Mme CROUZET - M CHAROY	5 impasse des Vertus	Fuveau	Neuf	B	Maison	T4	Maitre DJOLAKIAN
Mme REPICHER - M COSTANTIN	Résidence Aqua Viva Départementale 56 DC	Fuveau	Neuf	RT2012	Appartement	T2	Maitre JAUME
M SENIA -	Résidence Coeur de Duranne Voie de Bompertuis	Gardanne	Neuf	RT2012	Maison	T3	Maitre MORIGOT
Mme AMEZIANE - M AMEZIANE	208 avenue Emile Zola Biver	Gardanne	Neuf	RT2012	Appartement	T3	Maitre DURAND GUERIoT
Mme CARMALINGHI - M DI PISA	Résidence Charles Virgile 35 chemin de l'oratoire de Bouc	Gardanne	Neuf	BBC 2005	Maison	T3	Maitre RAYNAUD
M TARHOUNI - Mme GUINGAND	Lieu dit Ste Marguerite Impasse de la Station	Jouques	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maitre LASSIA
Mme CORPSDHOMME - M LESTEVEN	9 rue Quilo Pas	Le Puy Sainte Réparate	Ancien	D	Appartement	T3	Maitre SANTOS
Mme RASSOUL – M.APOLLONIO	711 chemin de velaux – Les Hauts de Bellepierre	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maitre RUSSO
Mme DRIDRI - M DRIDRI	Lotissement les Rosiers lot 7 chemin des Rosiers	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT2012	Maison	T4	Maitre DUTREVIS
Mme SARDI - Mme SARDI	Les Collines des Cadeneaux Avenue Paul Brutus	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT2012	Maison	T4	Maitre BOUTIER
Mme TOTO - M TOTO	Impasse Citée d'Arménie	Meyreuil	Neuf	RT2012	Maison	T4	Maitre RAYNAUD
Mme SCOTTI - M SCOTTI	les jardins de Suzanne Route de Coteau rouge	Meyreuil	Neuf	RT2012	Maison	T4	Maitre DURAND
Mme GOUARDIN - M CALVIN	107 chemin de Boussette	Pertuis	Neuf	RT2012	Maison	T4	Maitre HUS
Mme GAREL - M GAREL	96 montée des Lavandins	Peyrolles	Ancien	D	Maison	T4	Maitre LASSIA
Mme AYVASIAN - M AYVASIAN	Collet Redon Pavillon 7	Rousset	Neuf	RT 2012	Appartement	T4	Maitre PEYRE DE FABRE
Mme DISDIER - M DISDIER	Collet Redon Pavillon 21	Rousset	Neuf	RT 2012	Appartement	T4	Maitre PELLICELLI

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202
2017_CT2_021-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

DISPOSITIF D'AIDE A L' ACCESSION
Aides proposées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix
du 2 février 2017

Mme KHELIF - M KHELIF	6 Collet Redon 2	Rousset	Neuf	C	Maison	T4	Maître SANTELLI
Mme JAMMET -	2 lotissement le Collet Redon 2 Quartier Saint Antonin	Rousset	Neuf	C	Maison	T4	Maître SANTELLI
Mme GILLOUX - M LAUGIER	Collet Redon Pavillon 20 Rue de la Bégude	Rousset	Neuf	C	Maison	T3	Maître PEYRE DE FABREGUES
Mme BALLAND INNOCENTI - M INNOCENTI	Lieu dit Campbernard	Rousset	Neuf	RT2012	Maison	T3	Maître ANDRE EYROLLES
Mme MANYARA - M MANYARA	9 résidence le Collet Redon 2 Quartier Saint Antonin	Rousset	Neuf	C	Maison	T4	Maître ANDRE EYROLLES
Mme CHALAL - M CHALAL	Résidence le Collet redon 1, pavillon 10 rue du cengle	Rousset	Neuf	C	Maison	T4	Maître SANTELLI
M RUSSO -	1 traverse Hoche	Trets	Ancien	D	Appartement	T2	Maître LENOUEVEL
Mme GHOUAIEL - M GHOUAIEL	263 route de Roquefavour	Ventabren	Neuf	RT2012	Maison	T4	Maître SERRA
Mme RICCOBENE - M BRESSANO	16 rue Vallon des Roses	Vitrolles	Neuf	C	Maison	T3	Maître DADOIT
Mme BENBOURNANE -	Résidence les Arenas Bat A1 2 avenue des Arenas	Vitrolles	Ancien	D	Appartement	T3	Maître BOUTIER
Mme MAC_KENZIE -	Résidence le Rocher	Vitrolles	Neuf	B	Appartement	T3	Maître DAMELINCOURT

PRÊTS BONIFIES : 13

Nom Demandeur	Adresse du bien	Commune du bien	Logement	Type	Typologie	Etiquette
Mme AUDIN et M.GENTINA	Résidence le Mollarout bât C2 Impasse des écoliers	Aix en Provence	Neuf	Appartement	T3	C
Mme QUETGLAS	Résidence le Bel Ormeau Bât N2 Avenue Jean Paul Coste	Aix en Provence	Neuf	Appartement	T3	C
Mme BENGHALIA	résidence Excellence Méjanes	Aix en Provence	Neuf	Appartement	T2	RT2012
Mme CHRISTENSEN	25 rue de la Verdière « Les Pomégues » bât J1	Aix en Provence	Neuf	Appartement	T4	C
Mme LOPEZ GONZALEZ	Coeur de la Duranne Résidence la Colline bâtA	Aix en Provence	Neuf	Appartement	T2	RT2012
M.TONG	28 boulevard de la République	Aix en Provence	Neuf	Appartement	T3	C
Mme et M.LENZI	14 le clos de Jas de Bassas	Fuveau	Neuf	Maison	T4	RT2012
Mme et M.KADRI	Résidence Coeur Gardanne Bonpertuis Villa n°4	Gardanne	Neuf	Maison	T4	B
M.BOURNIER	Résidence les Agates – 157 rue des Festons	Pertuis	Neuf	Appartement	T1	RT2012
Mme JACQUELIN et M.MOULIN	Domaine de Garcinçe Route de la Bastidonne	Pertuis	Neuf	Maison	T4	RT2012
Mme LUCIANI et M.SEUX	Impasse des Vieilles Roches	Peynier	Neuf	Maison	T4	RT2012
Mme QUATRI	le Fouquet Bât C2	Vitrolles	Neuf	Appartement	T3	D
M.SCOTTO DI VETTIMO	Les terrasses du Parc Boulevard Marcel Pagnol	Vitrolles	Neuf	Appartement	T3	RT2012

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_021-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accèsion à coût maîtrisé

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	78
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	78
Majorité absolue	40
Pour	78
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **02 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_021-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :